



JANVIER 2014

# Le Petit Bavard

Saint-Sulpice-de-Pommeray



## ELECTIONS ELECTIONS municipales et communautaires

### ■ QUI ELIT-ON LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 19 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.

**En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires.** Ils représenteront notre commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) dont la commune est membre. **Vous élierez donc également 2 conseillers communautaires** (1 titulaire et 1 suppléant). Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection communautaire. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.



### ■ COMMENT LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SONT-ILS ELUS ?



**Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.** Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

**Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de nom, ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.**



**Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.**

## ■ QUI PEUT VOTER ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.



**Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter un titre d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter** (*carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat, livret de circulation délivré par le Préfet, carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification d'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire. A l'exception de la carte d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité*).

## ■ INFORMATION POUR LES CANDIDATS

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. **Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.** La candidature est déposée à la Préfecture ou la sous-Préfecture.

## ■ COMMENT FAIRE SI JE NE PEUX ETRE PRESENT LE JOUR DU SCRUTIN ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.



**Loin de chez vous ?  
Votez par procuration**

Par ailleurs, il vous est désormais possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer (en 2 feuilles distinctes et non en recto-verso) et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Elections.

**10+5 ans**

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

## CARTE D'IDENTITE

La durée de validité des cartes nationales d'identité **passse de 10 à 15 ans pour :**

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux majeurs (reste à 10 ans pour les mineurs),
- les CNI délivrées entres le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 aux personnes

majeures (les CNI délivrées aux mineurs restent valides 10 ans). **Aucune démarche n'est à prévoir.**Les personnes désirant se rendre à l'étranger sont invitées à consulter le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

### SERVICE ENFANCE JEUNESSE Vacances de février

Les inscriptions pour l'Accueil des Loisirs et l'Accueil de Jeunes auront lieu **du 27 janvier au 7 février inclus.**Vous pouvez **retirer une feuille d'inscription** du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 soit au bureau du Directeur, soit à l'accueil de la mairie, soit pendant les heures de garderie.**Pour les nouveaux inscrits**, merci de prendre directement contact avec le Directeur, M. Nicolas DUCHET : [saint.sulpice.sej@wanadoo.fr](mailto:saint.sulpice.sej@wanadoo.fr).

### DECHETS MENAGERS Regrouper les containers



Les services d'Agglopolys assurent le ramassage des ordures ménagères à partir du conteneur que vous sortez tous les lundis soirs et qui doivent être rentrés le lendemain.

Tous les mardis, le début de la collecte démarre vers 6h00 rue des Grelles et se poursuit sur tout le territoire de la commune.

**Nous avons instauré depuis plusieurs années des points de regroupement pour les conteneurs.** Cette démarche est avant tout écologique puisqu'elle limite les arrêts du camion benne (moins de CO2 rejeté) et facilite grandement le travail des agents. Nous vous demandons de bien vouloir poursuivre cette démarche ou de l'initier. **Sachons maintenir ce principe de regroupement, bénéfique pour tous !**VAL-ECO, engagé dans la réduction des déchets vous rappelle que la **bourse d'échange en ligne** est disponible sur son site internet [www.valeco.fr](http://www.valeco.fr).

Ainsi, si vous souhaitez vous séparer d'un objet devenu inutile, et si par la même occasion, vous recherchez un objet précis, pensez à déposer votre annonce gratuitement !

## Associations



### COMITE DES FETES Soirée gala

**Samedi 1<sup>er</sup> mars 2014** à la salle des fêtes.**Soirée de gala avec Magalie VAE** (finaliste de la Star Academy 2005). Entrée : 12 €

### TENNIS DE TABLE Fit Ping Tonic



Venez découvrir le Fit Ping Tonic, mélange de Fitness et de gestes de ping-pong.

La séance est animée par un professeur de Fitness, à la salle de Tennis de Table, **tous les 2<sup>èmes</sup> lundis du mois, à 20h30.**

Tarif de la séance : 2 euros.

La troupe  
**«AVEC & SANS COMPLEXE»**  
présente

à la Salle des Fêtes de Saint Sulpice de Pommeray

**Le père Noël  
EST  
UNE ORDURE**



*Comédie en 2 Actes*

**Les Samedis 1, 8 et 15 Février à 20h30**

*(ouverture des portes à 19h30)*

**Les Dimanches 2, 9 et 16 Février à 15h00**

*(ouverture des portes à 14h00)*

**SANS RÉSERVATION - Tarif : 7€/Adulte - 3€/Enfant**